



Revenus de retraites non versés

Par **Roulette**, le **08/10/2014** à **22:59**

Bonjour,

je viens me renseigner pour aider ma belle-mère. Elle a cotisé de l'âge de 21 à 25 ans dans le privé puis jusqu'à 55 ans dans le public. La CARSAT (anciennement CRAM) lui a proposé en 2009 d'attendre 5 ans pour toucher trois fois plus par rapport à ses quatre premières années de cotisation dans le privé. En attendant elle touchait bien sûr sa retraite du public. Ils lui ont dit de revenir les voir 3 mois avant ses 65 ans pour toucher sa retraite du privé. Elle est donc allée les voir cette semaine et là ils l'informent que cette proposition ne tient plus car la loi a été abrogée en 2010, et qu'ils n'ont pas pu prévenir les personnes concernées. Mais ce qui est incompréhensible c'est que non seulement elle ne va donc pas toucher trois fois plus, mais elle ne va pas toucher les 5 dernières années passées non plus. Elle perd 5 ans de retraite (du privé) alors qu'elle a cotisé! Que peut-elle faire pour toucher ce à quoi elle a droit? Et est-ce légal de lui supprimer 5 années de revenus?

Merci de votre réponse.